



Aménagement du territoire et Service du Génie

INFORMATION SUR LES BRANCHEMENTS PROPOSÉS

COMMERCIAUX-INDUSTRIELS-RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX



COMMENT PROCÉDER POUR COMPLÉTER VOTRE DEMANDE

- Veuillez suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire. Ne remplir que les portions blanches du présent formulaire.
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents et informations obligatoires exigés au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie, Mascouche.

1

IDENTIFICATION DU LIEU OÙ SERONT EFFECTUÉS LES TRAVAUX

Lieu des travaux :	N° civique :	Nom de la rue :
Numéro de lot :		
Date prévue des travaux :		

2

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (art. 4, Règl. 729)

Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :	()	-	()	-
Adresse courriel :				

3

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :	()	-	()	-
N° de RBQ :				

4

INFORMATIONS GÉNÉRALE SUR LES RACCORDEMENTS (art. 4, Règl. 729)

- Niveau du plancher le plus bas par rapport à la rue :	
- Niveau du drain sous la fondation par rapport à la rue :	
- Un plan de localisation du bâtiment et du stationnement incluant le plan de drainage et la localisation des branchements à l'égout et à l'aqueduc doit être fourni :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
- Un plan du système de plomberie doit être fourni :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
- Évaluation des débits et des caractéristiques des eaux doit être fournie :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

5

INFORMATIONS SUR LE BRANCHEMENT À L'ÉGOUT SANITAIRE (art. 4, 8, 16, Règl. 729)

Matériau qui sera utilisé :	Matériau autorisé :	P.V.C., DR-28, B.N.Q. 3624-130 / catégorie R-600	Minimum requis OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Approbation nécessaire : <input type="checkbox"/>
Diamètre du branchement :	Diamètre autorisé :	≥ 135 mm (5 po.)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Pente prévue :	Pente minimale :	Selon le Code de plomberie en vigueur	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si nécessaire, nombre et angles des coudes proposés :	Angle des coudes autorisé :	≤ 22,5° maximum avec espacement min. de 1 mètre entre chaque coude	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Nature des eaux à être déversées dans ce branchement (décrire brièvement ou fournir document) :			
Fournir une liste des appareils non domestiques qui seront raccordés à ce branchement : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			



6 **INFORMATIONS SUR LE BRANCHEMENT À L'ÉGOUT PLUVIAL (art. 4, 8, 16, Règl. 729)**

Matériau qui sera utilisé :		Matériau autorisé :	P.V.C., DR-35, B.N.Q. 3624-130 / catégorie R-600 ou 3624-135	Minimum requis OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Approbation nécessaire : <input type="checkbox"/>
Diamètre du branchement :		Diamètre autorisé :	≥ 150 mm (6 po.)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Pente prévue :		Pente minimale :	Selon le Code de plomberie en vigueur	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si nécessaire, nombre et angles des coudes proposés :		Angle des coudes autorisé :	≤ 22,5° maximum avec espacement min. de 1 mètre entre chaque coude	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Nature des eaux à être déversées dans ce branchement (décrire brièvement ou fournir document) :				
Mode d'évacuation des eaux pluviales en provenance du toit et du terrain (décrire brièvement ou fournir document):				


7 **INFORMATIONS SUR LE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC (art. 4, 8, 16, Règl. 729)**

Matériau qui sera utilisé :		Matériau autorisé :	Cuivre type K mou	Minimum requis OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Approbation nécessaire : <input type="checkbox"/>
Diamètre du branchement :		Diamètre autorisé :	19 mm (3/4 po.)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Type de raccordement :		Type autorisé :	Joint à compression	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

8 **SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE (par le requérant autorisé)**

Signature: _____ Date : _____
Signature

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES BRANCHEMENTS

 Ceci n'est qu'un sommaire de la réglementation. Veuillez-vous référer au règlement sur les branchements en vigueur pour la version officielle du Règlement concernant les branchements à l'égout et à l'aqueduc n° 729. Pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133 poste 1000.

- BRANCHEMENT INTERDIT** - Il est interdit d'installer le branchement à l'égout ou à l'aqueduc entre la ligne de propriété du terrain et la canalisation principale de la rue sauf avec l'autorisation du Service du génie (Art. 15, Règl. 729).
- POSITION RELATIVE DES BRANCHEMENTS** - Comme règle générale, le branchement à l'égout pluvial se situe à gauche du branchement à l'égout sanitaire, en regardant vers la rue, à partir du site du bâtiment (Art. 27, Règl. 729).
- CHANGEMENT DE DIRECTION** - Il est interdit d'employer des coudes à angles de plus de 22,5° dans un plan vertical ou horizontal pour un branchement à l'égout. Si plus d'un (1) coude sont utilisés sur le même branchement, ils doivent être espacés d'au moins (1) mètre (Art. 16, Règl. 729).